

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, la minoration de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Galmier permettant de financer le programme de travaux exceptionnels d'eaux pluviales à engager sur le territoire.
- Approuve, à l'unanimité, l'achat mutualisé d'une balayeuse avec les communes de Chamboeuf, Chazelles-sur-Lyon et Saint-Bonnet-les-Oules.
- Décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs 2019 de locations des salles municipales.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle au collège Jules Romains dans le cadre de l'atelier Cinéma.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux de rénovation de l'éclairage public u lotissement du Parc de la Mare, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Décide, à l'unanimité, d'instituer le droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux, à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat avec Saint-Etienne Métropole concernant l'organisation de l'édition 2018 de la Foire de la Sainte-Catherine.
- Autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'organisation de la Foire de la Sainte-Catherine.
- Autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer et à déposer la demande de déclaration préalable et d'autorisation de travaux dans le cadre de la création d'un bureau d'informations touristiques au Caveau de la mairie.
- Fixe, à l'unanimité, la durée d'amortissement du compte 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers » à 10 ans.
- Approuve, à l'unanimité, l'autonomie financière du budget du CCAS qui interviendra au 1^{er} janvier 2019.
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable sur les orientations et le programme du PLH3 de SEM et sur les objectifs de production pour Saint-Galmier, avec la réserve suivante : difficultés d'atteindre les quotas dans les délais demandés.
- Adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de la saison culturelle.
- Prend acte des décisions du Maire.
- Décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € dans le cadre de la mission Indonésie assurée par les Pompiers Humanitaires Français.

Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 5 octobre 2018